

Système développé
842-2. DETERMINATION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
(à partir des postes du compte de résultat)

Excédent brut d'exploitation (ou insuffisance brute d'exploitation)
+ Transferts de charges (d'exploitation)
+ Autres produits (d'exploitation)
- Autres charges (d'exploitation)
+/- Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun
+ Produits financiers (a)
- Charges financières (b)
+ Produits exceptionnels (c)
- Charges exceptionnelles (d)
- Participation des salariés aux résultats
- Impôts sur les bénéfices
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

(a) Sauf reprises sur provisions et dépréciations.

(b) Sauf dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financiers.

(c) Sauf :

- produits des cessions d'immobilisations;
- quote-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice ;
- reprises sur provisions et dépréciations exceptionnelles.

(d) Sauf :

- valeur comptable des immobilisations cédées ;
- dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions exceptionnelles.

- [Sommaire](#) *Afficher le sommaire avec le niveau de détails souhaité et accéder aux articles du plan comptable.*
- [Résumé des comptes](#) *Consulter le résumé du plan de comptes et accéder aux articles expliquant leur fonctionnement.*
- [Plan de comptes](#) *Afficher le plan de comptes de base, abrégé ou développé et accéder aux articles expliquant le fonctionnement des comptes.*
- [Comptes annuels](#) *Télécharger les modèles de bilan, de compte de résultat et les annexes au format Excel.*
- [Index](#) *Rechercher un article à l'aide de l'index alphabétique.*
- [Arborescence](#) *Parcourir la structure du plan comptable à l'aide de l'arborescence. Trouver un titre, un chapitre, une section, une sous-section, un article et accéder au texte du plan comptable.*